



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-063

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 19

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 08 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

**POUVOIRS :** M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme ALAIN Lucette à Mme Jocelyne BERESINA – Mme CASTANO Adeline à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette – M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

**EXCUSEE :** Mme LATTARD Monique.

**ABSENTS :** M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. CHEVALIER Mickaël.

## **AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES DE L'ANNEE 2024**

Monsieur Abdelkrim MAY, 6<sup>ème</sup> adjoint, explique que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme du Conseil Municipal. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire.

Concernant l'année 2024, il est proposé au Conseil Municipal de valider la liste des 8 dimanches proposés ci-dessous :

Dimanche 14 janvier 2024, dimanche 30 juin 2024, dimanche 01 septembre 2024, dimanche 01 décembre 2024, dimanche 08 décembre 2024, dimanche 15 décembre 2024, dimanche 22 décembre 2024 et dimanche 29 décembre 2024.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant ;

Considérant les demandes formulées par courriers par certains commerçants ;

Entendu l'exposé de Monsieur Abdelkrim MAY, 6<sup>ème</sup> adjoint, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **DONNE** un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2024 à savoir 8 ouvertures dominicales aux dates suivantes : Dimanche 14 janvier 2024, dimanche 30 juin 2024, dimanche 01 septembre 2024, dimanche 01 décembre 2024, dimanche 08 décembre 2024, dimanche 15 décembre 2024, dimanche 22 décembre 2024 et dimanche 29 décembre 2024 ;



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-063

- **PRÉCISE** que les dates seront définies par un arrêté du Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... 19 DEC. 2023 .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... 19 DEC. 2023 .....  
Le Maire,



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**M. Philippe PIGEAU**